



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Fabienne CARA

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 37 Zénith : mise à disposition au profit de tiers**

**Rapporteur** : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°10 du 28 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau à la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Le contrat d'affermage correspondant a été signé le 14 février 2019 pour une durée de quatorze ans et neuf mois, modifiée par voie d'avenants par délibérations des conseils municipaux du 14 décembre 2020, du 13 décembre 2021 et 21 novembre 2022.

L'article 16.2 du contrat permet à la commune de programmer ou soutenir 10 manifestations par an en utilisant la formule ZIP debout (1500 places) ou assise (1 200 places) incluant les prestations techniques, le montage et démontage ainsi que les personnels minimums. Ce droit d'usage donne lieu au versement d'une somme forfaitaire annuelle de 140 160,00 € HT soit 168 192 € TTC, montant révisé et approuvé par délibération n°18 du conseil municipal du 21 novembre 2022.

L'article 16.3 du contrat offre la faculté à la commune d'utiliser la salle pour ses besoins particuliers ou ceux des spectacles, événements et cérémonies qu'elle souhaite soutenir, dans la limite de 15 « représentations » par an, quel que soit le type de jauge utilisé. Ce droit d'usage donne lieu au versement à l'exploitant d'une somme forfaitaire annuelle de 119 726 € HT, soit 143 671,20 € TTC, permettant l'utilisation de la salle au format grande jauge ou autre, hors frais techniques, jours de montage/démontage, personnel, énergie et divers. Ce montant a été révisé et approuvé par délibération n°18 du conseil municipal du 21 novembre 2022.

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre afin de soutenir les manifestations suivantes :

### **1. Soirée des jeunes dirigeants**

L'association du « Centre des Jeunes Dirigeants » organise une grande soirée qui réunit 900 acteurs de l'économie locale sur le thème « le talent : inné ou acquis, comment le révéler ? », le 22 mars 2024.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 1 représentation au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage.

### **2. Comédie musicale « No day but today »**

Il est proposé que ce dispositif soit mis en œuvre auprès de l'association « Music Hall'Lycée » à l'occasion de la présentation de la comédie musicale « No day but today » projet artistique réunissant le Lycée Louis Barthou et le Lycée Jules Supervielle d'Oloron Sainte, les 24 et 25 mai 2024.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 2 représentations au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage.

### **3. Opération « Jazz'in school – Jazz'in collègue »**

L'association « Musiques en milieu scolaire Pyrénées-Atlantiques » met en place, à la demande du Rectorat, les rassemblements des chorales d'écoles et de collèges en partenariat avec les professeurs d'éducation musicale des écoles et des collèges de 120 établissements du département.

Ces spectacles musicaux répondent à une mission de la Délégation Académique de l'Action Culturelle, ce projet est subventionné par le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

L'édition 2024 devrait mobiliser 5 000 élèves et près de 15 000 spectateurs, pour 10 concerts qui auront lieu à la salle Lauga de Bayonne (3 concerts), à la salle Mendela d'Hasparren (1 concert) et au Zénith de Pau (6 concerts) du 12 au 16 juin 2024.

Cette utilisation sera comptabilisée pour 5 représentations au sens l'article 16.3 du contrat d'affermage.

**Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'association du « Centre des Jeunes Dirigeants » pour les besoins de la soirée du 22 mars 2024, cette utilisation sera comptabilisée pour 1 représentation au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;**

**2. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'association « Music Hall'Lycée » à l'occasion du concert des élèves des lycées palois, les 24 et 25 mai 2024, cette utilisation sera comptabilisée pour 2 représentations au sens de l'article 16.2 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus ;**

**3. Approuver la mise à disposition du Zénith au profit de l'association « Musiques en milieu scolaire Pyrénées-Atlantiques » pour les besoins de l'organisation de « Jazz'in school – Jazz'in collège », du 12 au 16 juin 2024, cette utilisation sera comptabilisée pour 5 représentations au sens de l'article 16.3 du contrat d'affermage du Zénith, selon les conditions énoncées ci-dessus.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU